

Séance du Grand Conseil
Mercredi 11 décembre 2019
de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts Motion : (19_MOT_121) Valérie Induni. Résolution : (19_RES_039) Myriam Romano-Malagrifa.			

Séance du Grand Conseil
Mercredi 11 décembre 2019
de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	3.	<p>(168) EMPB des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020, d'investissement pour l'année 2020 et plan 2021-2024 et RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT sur le Programme de législature 2017-2022, sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et EMPL modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP), modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI), modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo), modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam), modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH), modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV), modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP), modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01), modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31) et EMPD fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance ...(2ème débat)</p> <p>(2ème débat) Lois : LPDP : art. 30 à 33 acceptés. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité. LI : art. 21c à 31a acceptés. Art. 42 accepté avec quelques avis contraires. Art. 55 à 95a acceptés. Art. 95b, amdt min (+10 mios) refusé. Art. 95b non amendé accepté. Art. 97 à</p>	DFIRE.	Berthoud A. (Majorité), Buclin H. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi

118 acceptés. Art. 2 et 3 (formules d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à une large majorité.

LMSD : art. 18 à 62b acceptés. Art. 2 et 3 (formules d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité moins une abstention.

LVLFo: art. 91 accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

LVLAMal : art. 2a accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

LAPRAMS : art. 4 accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

LPCFam : art. 27a accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

LHPS : art. 2 à 20 acceptés. Art. 2 et 3 (formules d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

LAIH : art. 45 accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

LASV : art. 38 à 39c accepté. Art. 39d, amdt COFIN (réintroduction de l'art. 39d selon le projet du CE) accepté avec quelques avis contraires et abstentions ; Art. 39d, amdt Marion refusé par 38 oui, 70 non et 20 abstentions (=> 3ème débat à suivre). Art. 39e accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat.

LRP : art. 4 et 2 (formule d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

LVLDAI : art. 6 accepté. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

LEAE : art. 88e à 88g acceptés. Art. 2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

LADB : art. 58b à 58d acceptés. Art.2 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de loi est adopté à l'unanimité.

Une demande de 3ème débat immédiat sur la LASV (majorité des ¾ requise) est refusée par 73 oui, 40 non et 8 abstentions.

Séance du Grand Conseil
 Mercredi 11 décembre 2019
 de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

<p>OA = objet adopté sans modification OA+M = objet adopté avec modification RET = objet retiré REF = objet refusé REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière TRAITE = objet traité</p>	<p>RENV-T = objet renvoyé par manque de temps RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information RENV-SD = objet renvoyé suite débat RENV-COM = objet renvoyé en commission RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat</p>
---	---

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		Décrets : CEESV : art. 1 à 5 acceptés. Art. 6 (formule d'exécution) accepté. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de décret est adopté à l'unanimité. LADE : art. 1 et 2 (formule d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de décret est adopté à l'unanimité. LPFES : art. 1 et 2 (formule d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de décret est adopté à l'unanimité. LAIH : art. 1 et 2 (formule d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de décret est adopté à l'unanimité. LProMin : art. 1 et 2 (formule d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de décret est adopté à l'unanimité. LPS : art. 1 et 2 (formule d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de décret est adopté à l'unanimité. Décret fixant pour les exercices 2020 et 2021, le montant du forfait versé aux communes par élève intégré dans les classes de la scolarité ordinaire : art. 1 et 2 (formule d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final le projet de décret est adopté à l'unanimité. Décret CHF 19'987'000 : art. premier accepté. Art. 2 et 3 (formule d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 86 oui, 19 non et 11 abstentions.			

Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	4.			17/12/2019
<p>(19_RES_037) Résolution Yann Glayre et consorts - Braquages à répétition : prenons des mesures urgentes pour garantir la sécurité des convois de fonds (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures)</p> <p>(suite du point précédent:Budget): Décret CHF 9'975'000 : art. premier accepté. Art. 2 et 3 (formule d'exécution) acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté à une très large majorité, avec quelques avis contraires et abstentions. Budget d'investissement pour l'année 2020 : après une discussion finale, le budget d'investissement pour l'année 2020 non amendé est adopté à une large majorité avec quelques abstentions. Budget de fonctionnement (nb: service publié = SP ; rubrique budgétaire = RB) : DEIS: SP 039 accepté. SP 040 accepté. SP 041 accepté. SP 042 accepté. SP 023 accepté. SP 044 accepté. DTE: SP 001, RB 3010, amdt min (+240'000) refusé. SP 001 non amendé accepté. SP 005, RB 3637, amdt Chapuisat (+24 mios) refusé par 52 oui, 78 non et 6 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 54 oui, 77 non et 6 abstentions. SP 005 non amendé accepté. SP 043 accepté. SP 003 accepté. DIS: SP 020 accepté. SP 022 accepté. SP 021 accepté. SP 004 accepté. SP 002 accepté. SP 024 accepté. SP 025 accepté. SP 026 accepté. DFJC : SP 010 accepté. SP 011 accepté. SP 012 accepté. SP 013 accepté. SP 014 accepté. SP 015 accepté. SP 017, RB 3511.3, amdt min (+30'000) refusé. SP 017 non amendé accepté. SP 018 accepté. SP 019 accepté. DSAS : SP 027 accepté. SP 037 accepté. SP 064 accepté. SP 065 accepté. SP 066 accepté. SP 067 accepté. DIRH: SP 045 accepté. SP 046 accepté. SP 047 accepté. SP 054 accepté. SP 050 accepté. SP 056 accepté. DFIRE : SP 051 accepté. SP 052, RB 4000 et ss, amdt Lohri (+150 mios) retiré. SP 052 non amendée accepté. SP 053 accepté. SP 048 accepté. SP 059 accepté. OJV: SP 057 accepté. SGC: SP 058 accepté. Fin du 2ème débat. Rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législature 2017-2022 et Rapport du Conseil d'Etat sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la</p>				

Séance du Grand Conseil
Mercredi 11 décembre 2019
de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification	RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
OA+M = objet adopté avec modification	RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
RET = objet retiré	RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé	RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE = objet traité	

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>planification financière, des investissements et de l'endettement (p. 8 et 9 de l' EMPB) : le Grand Conseil prend acte de ces deux rapports.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat sur la motion Catherine Labouchère sont adoptées à l'unanimité.</p> <p>Une détermination Buclin suite à la réponse à son interpellation (18_INT_254), consistant en un vœu est refusée par 40 oui, 58 non et 11 abstentions. La réponse à son interpellation est traitée. Une détermination Buclin, suite à la réponse à l'interpellation Zwahlen (19_INT_312), consistant en un vœu est refusée par 23 oui, 69 non et 24 abstentions. La réponse à l'interpellation Zwahlen est traitée. Les réponses aux interpellations Rezso, Baehler Bech, Mahaim et Gross sont traitées.</p>			
RENV-T	5.	(125) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2018	DFIRE.	Räss E.	17/12/2019
RENV-T	6.	(18_INT_238) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexandre Démétriadès et consorts - Procédures d'enquête en matière de violences policières. À cas exceptionnels, procédures exceptionnelles ?	DIS.		17/12/2019
RENV-T	7.	(18_MOT_066) Motion Yvan Luccarini et consorts - Des élus et des élues suspendus... à leur rémunération !	DIS	Tschopp J.	17/12/2019
RENV-T	8.	(19_MOT_068) Motion Marc-Olivier Buffat et consorts - Plus de démocratie citoyenne dans la gestion des situations de crises où la Municipalité est défailante.	DIS	Tschopp J. (Majorité), Lohri D. (Minorité)	17/12/2019
RENV-T	9.	(19_INT_282) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Werner Riesen et consorts - Désignation de Municipaux non élus à Vevey : Déficit démocratique et absence de bases légales ?	DIS.		17/12/2019
RENV-T	10.	(19_INT_362) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Taraneh Aminian - Cachez ce-tte municipal-e que je ne saurais voir !	DIS.		17/12/2019

Séance du Grand Conseil
Mercredi 11 décembre 2019
de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	11.	(19_INT_364) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Serge Melly - Le commandement de payer est-il le nouveau moyen de stimuler des vocations politiques ?	DIS.		17/12/2019
RENV-T	12.	(19_INT_417) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yvan Luccarini au nom du groupe Ensemble à Gauche - POP - La confiance et l'autorité du Préfet du district de la Riviera Pays-d'Enhaut sont-elles compromises ?	DIS.		17/12/2019
RENV-T	13.	(154) Rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2018 et déterminations du Conseil d'Etat	DIS.	Gander H.	17/12/2019
RENV-T	14.	(19_RES_034) Résolution Jean-Luc Bezençon et consorts - Les séances supplémentaires du Grand Conseil doivent-elles devenir une activité lucrative ? (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures)			17/12/2019
RENV-T	15.	(19_RES_035) Résolution José Durussel et consorts - Gestion des sangliers (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures)			17/12/2019
RENV-T	16.	(19_INI_014) Initiative José Durussel et consorts - Renforcer les mesures du Concordat intercantonal pour lutter contre le hooliganisme	DIS	Simonin P.	17/12/2019
RENV-T	17.	(19_INI_022) Initiative Patrick Simonin et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour une augmentation des peines lors d'insoumission à une décision de l'autorité (Développement et demande de prise en considération immédiate)			17/12/2019

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	18.	(19_RES_036) Résolution Patrick Simonin et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour que le Conseil d'Etat appuie tout renforcement du "Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives", visant à instituer des mesures plus efficaces afin de dissuader les comportements violents lors de manifestations sportives. (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures)			17/12/2019
RENV-T	19.	(163) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales (LPIC) et Projet de décret modifiant celui du 15 juin 2010 fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC); Répartition intercommunale de la compensation financière liée à la mise en oeuvre de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et plafond de l'effort (1er débat)	DIS.	Berthoud A.	17/12/2019
RENV-T	20.	(19_RES_038) Résolution Alexandre Berthoud et consorts - Résolution de la commission des finances en charge de l'EMPL sur les péréquations intercommunales (LPIC) et l'EMPD fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC). (Développement et mise en discussion avec moins de 20 signatures)			17/12/2019

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :